

## PFMP 2019/2020

Pour les élèves concernés par un stage, **la recherche de l'entreprise d'accueil est du ressort de l'élève**, vous serez guidés dans vos démarches par l'ensemble des professeurs. Une convention de stage sera signée et respectée par le lycée, les parents, l'élève et l'entreprise. Les élèves se conformeront au règlement intérieur de l'entreprise.

- Durant la période de stage, l'élève se conforme aux règles de sécurité et au règlement intérieur de l'entreprise.
- L'élève en stage doit impérativement informer le lycée de tout événement important (changement d'entreprise, départ en chantier, arrêt maladie problème de santé, retard etc....)
- Un professeur assurera le suivi de l'élève soit par une visite soit par un appel téléphonique.

### PERIODES DE PFMP :

**TBPI (1an) :** 1<sup>ère</sup> période 18/11/19 au 21/12/19  
2<sup>ème</sup> période 16/03/20 au 18/04/20

**TBP Tertiaire :** 1<sup>ère</sup> période 25/11/19 au 21/12/19  
2<sup>ème</sup> période 16/03/20 au 11/04/20

**1BP Tertiaire :** 1<sup>ère</sup> période 13/01/20 au 8/02/20  
2<sup>ème</sup> période 16/03/20 au 11/04/20

**2BP Tertiaire :** 1<sup>ère</sup> période 9/12/19 au 21/12/19  
2<sup>ème</sup> période 9/03/20 au 21/03/20  
3<sup>ème</sup> période 1/06/20 au 13/06/20

**TBP Industriel :** 1<sup>ère</sup> période 23/09/19 au 18/10/19  
2<sup>ème</sup> période 20/01/20 au 14/02/20

**1BP Industriel :** 1<sup>ère</sup> période 12/11/19 au 6/12/19  
2<sup>ème</sup> période 16/03/20 au 10/04/20

**2BP Industriel :** 25/05/20 au 26/06/20

**2de Générale :** 8/06/20 au 19/06/20

**3 Prépa Métiers :** 1<sup>ère</sup> période 16/12/19 au 20/12/19  
2<sup>ème</sup> période 10/02/20 au 14/02/20

Nous vous conseillons de chercher dès à présent une structure de stage et d'en informer votre professeur principal à la rentrée.